

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire
Date de publication: KABVS 06.12.2024
Visible par le public jusqu'au: 06.12.2025
Numéro de publication: BA-VS05-0000012491

Entité de publication



Commune de Collombey-Muraz, Rue des Dents-du-Midi 44, 1868 Collombey

Demande d'autorisation de construire – Construction d'un couvert à voitures avec réduit et d'une cabane de jardin, Collombey-Muraz

Titre du projet de construction

Construction d'un couvert à voitures avec réduit et d'une cabane de jardin

Requérant

Carole et Gwenaël Diem
Domicile:
1893 Les Neyres

Parcelle

3060, folio 5, au lieudit "Perrin, aux Neyres

Coordonnées

2'561'333 / 1'122'517

Zone

habitation faible densité B

Propriétaire foncier

idem requérantes

Auteur du projet

idem requérantes

Dérogations

implantation en emprise dans l'alignement du chemin du Raccot

Dérogations

implantation à une distance inférieure aux dispositions légales

Point de contact

Commune de Collombey-Muraz
Rue des Dents-du-Midi 44
1868 Collombey

Délai

Expiration du délai: 13.01.2025


Requérant

Nom et Prénom : DIEM Caroline et Gwenaël
 (Représenté par) : -
 Adresse : Chemin du Raccot 8, les Neyres
 NPA / Localité : 1868 Collombey
 Téléphone : 079 783 51 97
 Adresse e-mail : g.diem@outlook.com

Propriétaire de la parcelle (s)

Nom et Prénom : DIEM Gwenaël et Caroline

Localisation du projet en zone à bâtir hors zone à bâtir

Zone d'affectation : 1 / habitation faible densité B

Parcelle No : 3060 Folio No : 5 Lieu-dit : Perrin

Localité : Les Neyres

Coordonnées géographiques X : 561321 Y : 122524

Servitude : v/extrait RF

Description du projet construction transformation démolition

Nature de la construction : carport / abri de jardin

Matériaux en façade : bois / tôle acier Couleur : bois / effetbois

Structure porteuse : bois / acier Couleur : bois / gris

Matériaux de couverture : tôle / tôle acier Couleur : anthracite / anthracite

Utilisation / Affectation : abri de véhicule / abri de jardin

Surface de l'objet : 48/8.94 m² Cube de la construction : 120/18 m³

Services installés : eau égouts

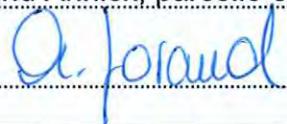
Dérogations requises : oui non

Si oui, préciser la nature et en justifier la demande : dérogation limites propriété (<3m) afin d'optimiser l'espace

et avoir un accès optimum.

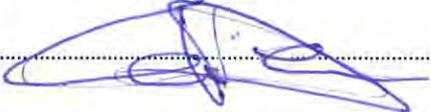
Accord du voisin pour dérogation aux distances à la limite (plan à signer également) :

Nom, prénom et numéro de parcelle : Jorand Annick, parcelle 3061

Signature : 

Coût des travaux : Fr. 25 000.00 **Début des travaux** : après obtention permis

Lieu et Date : Collombey, le 12 novembre 2024

Signatures : Requéant : 

Propriétaire ou administrateur PPE :

Documents à joindre à la demande :

- 2 plans de situation avec localisation de l'implantation du projet, ses dimensions ainsi que les distances aux limites (carte disponible sur le site www.collombey-muraz.ch – Portail « cartographie »);
- 2 plans comportant toutes les côtes utiles à la compréhension du projet ;
- Extrait du registre foncier ;
- Photos / prospectus si disponible ;
- Assurance qualité pour les annexes aux bâtiments existants de moins de 150 m2. Formulaire à télécharger sur le site : <http://www.collombey-muraz.ch/commune/constructions-1016.html> et à adapter au projet

Base légales

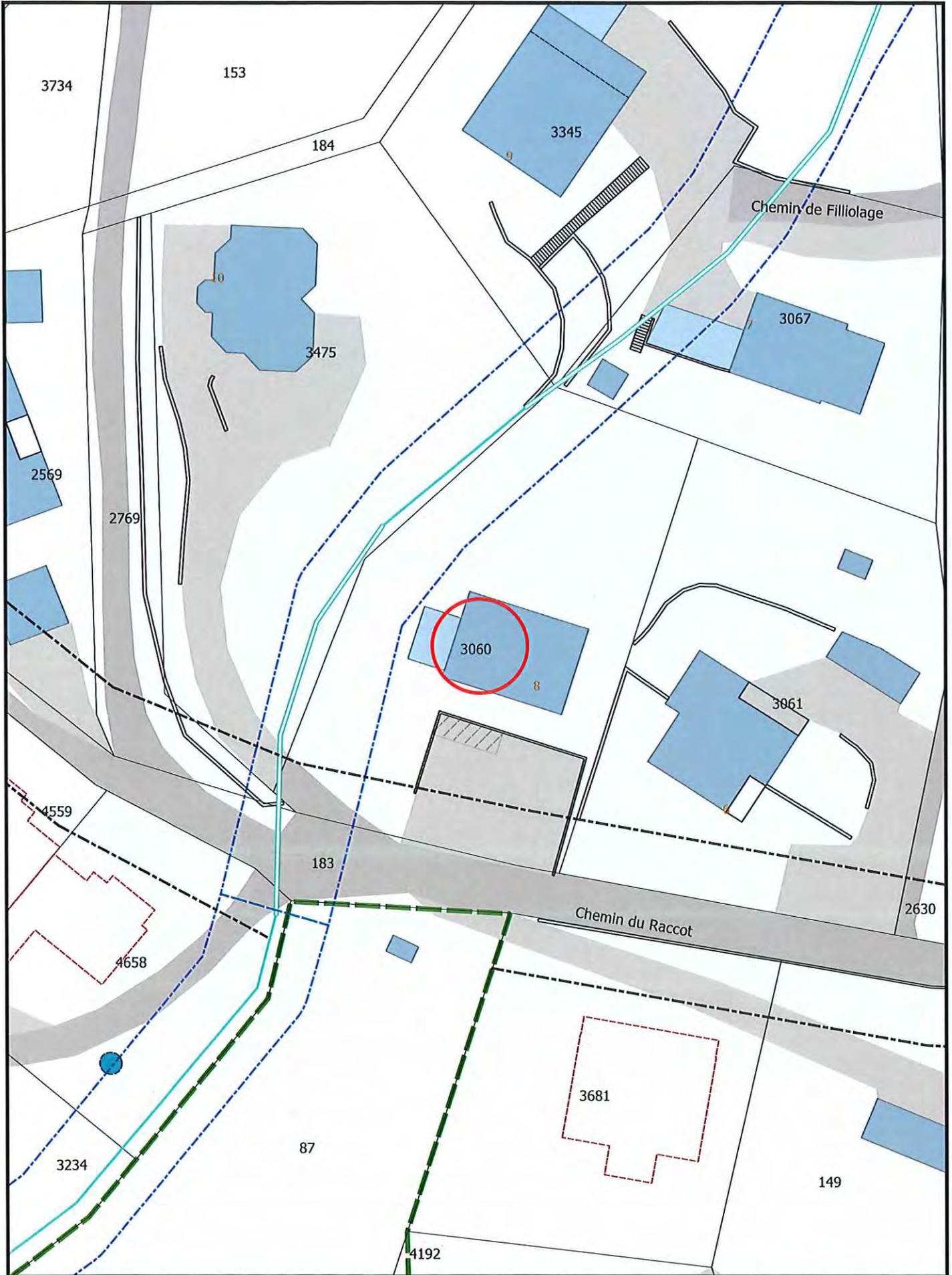
Dispositions sur l'implantation des constructions et règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)

Usage interne

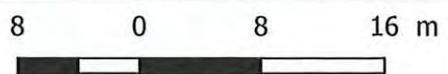
Dossier déposé auprès de l'administration communale le :

Dossier publié au Bulletin Officiel No du

Décision du Conseil Municipal en date du

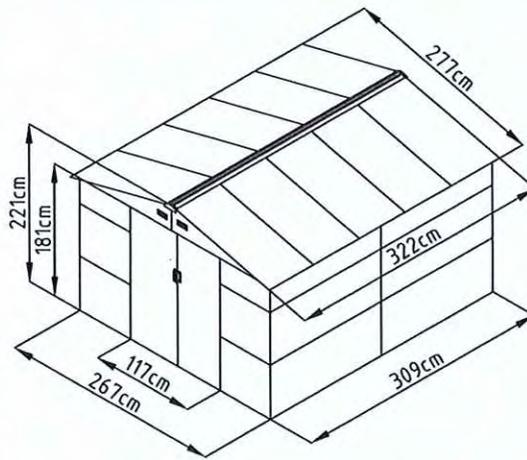


1:500

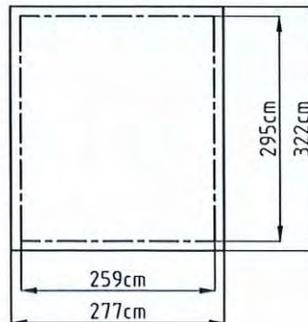


Diem C.+G., les Neyres
Parcelle 3060

Abri de jardin



de forand





Situation

Date: 08.11.2024

1:250



Légende

— Override 1

● Override 1

Adresses des bâtiments

Points limites

○ borne

○ borne artificielle

○ cheville

○ tuyau

○ pieu

✕ croix

· non matérialisé

□ DDP

□ Parcelles

Éléments ponctuels

GENRE

○ Mur

△ Monument

┆ Mât / Antenne

● 2

📦 Bloc erratique

🕒 Grotte / Entrée de caverne

🌳 Arbre isolé important

† Statue / Crucifix

♀ Source

⊙ Point de référence

⊕ Hydrante

○ Autre

Éléments linéaires

— Mur

— Bâtiment souterrain

--- Autre corps de bâtiment

— Eau canalisée souterraine

— Escalier important

— Tunnel / Passage inférieur / Galerie

— Pont / Passerelle

— Fontaine

— Réservoir

— Pilier

--- Couvert indépendant

— Silo / Tour / Gazomètre

— Monument

— Mât / Antenne

— Ouvrage de protection des rives

— Seuil

--- Paravalanche

— Socle massif

— Ruine / Objet archéologique

--- Cordon boisé

— Ru

--- Sentier

— Ligne aérienne à haute tension

— Conduite forcée

-- Voie ferrée

-- Téléphérique

-- Télécabine / Télésiège

-- Téléphérique de chantier

-- Skilift

— Grotte / Entrée de caverne

-- Axe

— Ligne de tir

— Autre

Éléments surfaciques

□ Mur

□ Bâtiment souterrain

□ Autre corps de bâtiment

□ Eau canalisée souterraine

□ Escalier important

□ Tunnel / Passage inférieur / Galerie

□ Pont / Passerelle

□ Quai

□ Fontaine

□ Réservoir

□ Pilier

□ Couvert indépendant

□ Silo / Tour / Gazomètre

□ Cheminée

□ Monument

□ Mât / Antenne

□ Tour panoramique

□ Ouvrage de protection des rives

□ Seuil

□ Paravalanche

□ Socle massif

□ Ruine / Objet archéologique

□ Débarcadère

□ Bloc erratique

□ Cordon boisé

□ Ru

□ Sentier

□ Grotte / Entrée de caverne

□ Autre

— Conduite lineaire

— Numéro des bâtiments

□ Bâtiments

Couverture du sol surfaces

GENRE

□ route / chemin

□ trottoir

□ îlot

□ chemin de fer

□ place d'aviation

□ bassin

□ autre revêtement dur

□ champ / pré / pâturage

□ vigne

□ autres cultures intensives

□ jardin

□ tourbière

□ autre surface verte

□ eau stagnante

□ cours d'eau

□ roselière

□ forêt dense

□ pâturage boisé

□ pâturage boisé ouvert

□ autre boisée

□ rocher

□ glacier / névé

□ eboulis / sable

□ gravière / décharge

□ autre sans végétation

■ Surfaces forcés

■ Cours d'eau

Bâtiments souterrains

□ Bâtiment souterrain

□ Réservoir

□ Limite communale

Assurance qualité pour les annexes aux bâtiments existants de moins de 150 m²

(pas d'accès direct depuis le bâtiment principal)

Degré 1, selon la directive de protection incendie AEAI 11-15 concept standard

Commune : Collombey-Muraz

Parcelle (s) : N°3060

Plan(s) : N° 5

Requérant : Diem Caroline et Gwenaël

Domicile du requérant : Chemin du Raccot 8, les Neyres, 1868 Collombey

Adresse de l'ouvrage : Chemin du Raccot 8, les Neyres, 1868 Collombey

Définition de l'objet / Convention d'utilisation (affectation précise)

- **Carport** : abri à voiture avec petit local de rangement (pour vélos, etc.)
- **Abri de jardin** : abri pour outils de jardinage, stockage divers

MESURES DE SECURITE

Aucune distance n'est nécessaire entre l'habitation et les annexes de moins de 150 m² de 1 niveau, selon DPI 15-15. Dans ces annexes, pas de séjour permanent pour les personnes, pas de foyer ouvert ni de produit dangereux selon la NPI 1-15, art. 13 al. 3e. Une distance de 4 m doit être respectée entre les bâtiments annexes d'une même propriété, et envers les bâtiments et autres ouvrages des propriétés voisines.

Si des installations thermiques sont mises en place, pas de foyer ouvert (foyer, poêle, conduits de fumée ...), les attestations de conformité seront transmises lors du permis d'habiter et ceci pour le (s) foyer (s) et pour le (s) conduit (s) de fumée (conformément à la directive cantonale 2015).

- **Les soussignés attestent que les éléments mentionnés ci-dessus seront intégralement respectés.**
- **La norme et les directives de protection incendie de l'AEAI seront respectées.**
- **Lors de l'annonce de la fin des travaux ou au plus tard 48 heures avant le contrôle pour le permis d'habiter/d'utiliser, nous vous transmettrons TOUS les documents en rapport avec l'(les) objet(s) contrôlé(s) (déclaration de conformité, homologation, attestation, etc.).**

Lieu et date : Collombey, le 12 novembre 2024

Le projeteur / Responsable de l'assurance qualité :
(Sceau et coordonnées complètes)

Diem Gwenaël
Chemin du Raccot 8
1868 Collombey
g.diem@outlook.com / 079 783 51 97

Le propriétaire :

Diem Caroline et Gwenaël
Chemin du Raccot 8
1868 Collombey

Signature :

Signature :

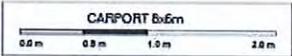
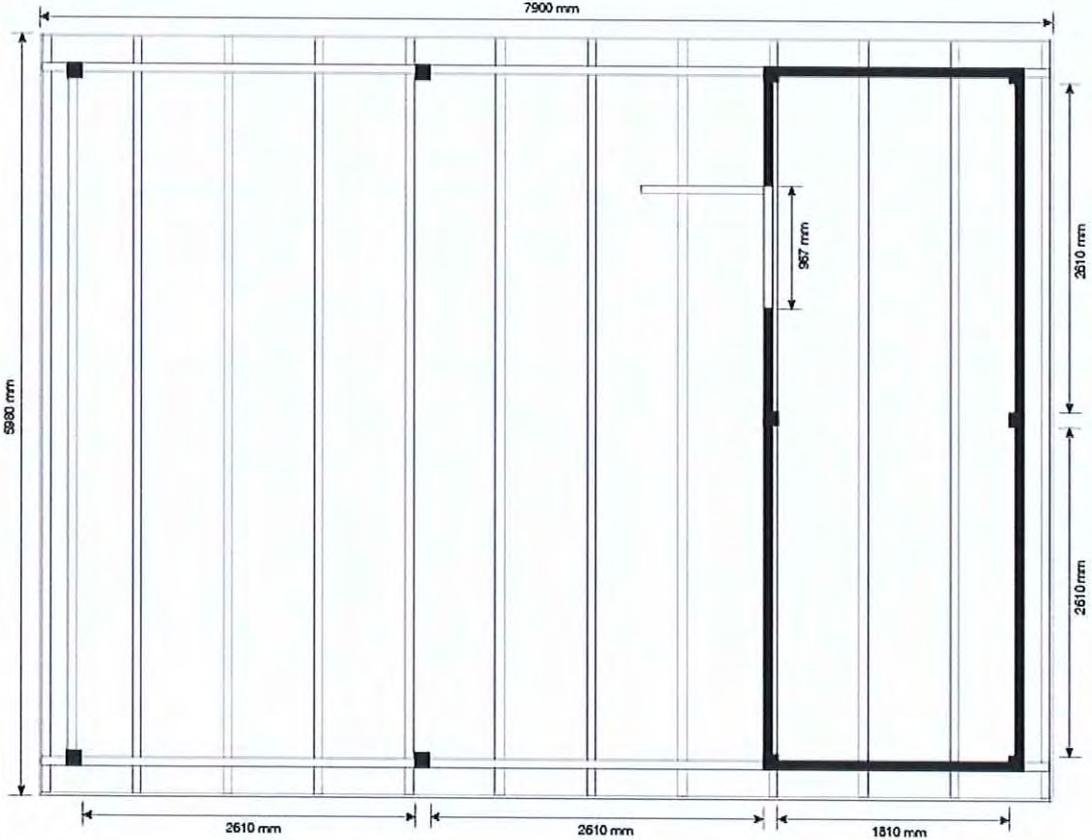
Remarque : Les constructions du genre véranda non chauffée ou autres locaux avec un accès direct depuis le bâtiment principal (villa, etc.), ne sont pas considérées comme annexe, mais comme une extension à un bâtiment existant. De ce fait, il faut faire un formulaire d'assurance qualité pour les maisons individuelles.

Diem C.+G., les Neyres
Parcelle 3060

Carpport double



Projection visuelle



Dimensions projetées

A. Forand